

✍ INFO EN VRAC

Municipalité de St-Onésime

Règlement des nuisances

Après une tournée de vérification sur le territoire de la Municipalité, nous avons constaté que certains citoyens déposent la neige de leur propriété dans les fossés. C'est pourquoi nous désirons faire un rappel pour tous du règlement numéro 2020-12 concernant les nuisances. Vous trouverez ci-dessous l'article 14 qui mentionne :

«Le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur le domaine public ou dans les eaux et les cours d'eau municipaux constitue une nuisance et est prohibé».

Ainsi que l'article 24 mentionnant ce qui suit :

«Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de deux cents dollars (200 \$) pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de trois cents dollars (300 \$) pour une première infraction si la personne est une personne morale, d'une amende minimale de trois cents dollars (300 \$) en cas de récidive si le contrevenant est une personne physique et de cinq cents dollars (500 \$) en cas de récidive si le contrevenant est une personne morale».

Bacs à vidange et récupération

Un petit rappel concernant les bacs dont le couvercle ne ferme pas ou placés près d'un obstacle (clôture, boîte aux lettres, etc.), ne seront pas vidés par les chauffeurs de notre Régie des matières résiduelles.

Paiement de taxes municipales

Notre boîte aux lettres sécurisée est toujours à votre disposition, pour tout paiement de taxes ou correspondance adressées à l'administration ou au conseil de notre belle municipalité.

Permis de rénovation

Nous vous rappelons que pour toutes rénovations, constructions et agrandissements, l'obtention d'un permis est obligatoire au prix modique de 20 \$. Une amende de 75 \$ sera émise dans le cas où les travaux sont effectués sans permis valide.

Changement d'heure 🕒

N'oubliez pas le changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du 13 au 14 mars 2021. Profitez-en pour changer les piles de vos avertisseurs de fumée à titre préventif.

L'administration.

★ CLUB DU RENOUVEAU – ÂGE D'OR ST-ONÉSIME ★

Le Club du Renouveau - Âge d'Or St-Onésime et le Comité de développement rural de Saint-Onésime-d'Ixworth ont tenu dimanche le 20 février des Portes ouvertes au chalet des chutes, aux Sentiers d'Ixworth.

Le beau temps, les jeunes et moins jeunes étaient au rendez-vous pour cette journée mémorable. Plusieurs personnes ont alors fréquenté les Sentiers d'Ixworth pour la première fois et ont déclaré qu'elles reviendront pour profiter de ce merveilleux endroit.

En plus des rénovations au chalet (camp des chutes), une toilette sèche moderne et conviviale a été installée près du chalet de l'accueil et une autre près des chutes de la rivière Sainte-Anne.

Le Club et le Comité remercient chaleureusement les bénévoles et tous les participants qui ont fait de l'événement un succès.

Le Comité de développement rural de Saint-Onésime-d'Ixworth, par Francine Lamarre présidente

Le Club du Renouveau – Âge d'Or St-Onésime par André Hudon, président



INFO Onésime

MOT DU MAIRE

Monsieur Benoît Pilotto

Bonjour à toutes et à tous.

La présentation des états financiers par la firme comptable Malette ne nous a pas été faite au moment d'écrire ces lignes. Cela se fera quelque part en mars et publiquement à la séance du conseil en début d'avril, s'il n'y a pas de contretemps.

L'inauguration officielle de la patinoire se fera le 5 mars. Ce projet avait été débuté en 2013 sous le mandat de M. Jacques Dionne. Les élus de ce conseil ont été invités ainsi que les partenaires financiers. J'espère que la température sera agréable.

Un projet majeur est débuté dans l'ensemble de la MRC de Kamouraska, c'est le PRMHH ou PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES. La MRC travaille actuellement à l'élaboration de son PRMHH en collaboration avec l'organisme OBAKIR. Pour assurer le succès de cette démarche, nous prévoyons consulter les partenaires et acteurs du territoire au courant de l'hiver et du printemps 2022. Donc, les dates seront connues dans un avenir rapproché et seront publiées sur notre site internet et dans l'Infonésime si cela concorde avec les dates de parutions.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- d'ici 2032, protéger dans leur état intégral l'équivalent d'au moins 15 % de la superficie totale des complexes de milieux humides riverains;
- entamer des démarches visant à valider l'intégrité, l'étendue et la présence des milieux humides et naturels à protéger dans ces zones inondables;
- Appuyer les démarches visant à acquérir de l'information sur les espèces menacées;
- Sensibiliser les propriétaires de MHH d'intérêt à la valeur et aux caractéristiques de ces milieux;
- Collaborer avec les organismes de conservations de la région;
- Analyser la possibilité de mettre en place des allègements fonciers;
- Encourager l'acquisition des complexes de milieux humides dans ces zones inondables par le milieu municipal;

La révision du schéma d'aménagement sur le territoire de la MRC de Kamouraska est un autre gros projet qui était déjà en cours. À cette révision s'attache également la révision des règlements d'urbanisme. La commission d'aménagement de la MRC a produit un calendrier pour l'ensemble des municipalités du Kamouraska. Notre tour arrivera en mars 2023. Mais d'ici là, nous serons quand même interpellés afin de nous préparer aux rencontres à venir. Encore là, il y a plusieurs objectifs dont celui de l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) encadrant les résidences de tourisme, les établissements de résidence principale et les gîtes en milieu rural.

La porte ouverte au Camp des Chutes organisée par le comité de développement et le Club des 50 ans et plus Renouveau Âge-d'or le 20 février dernier fut une belle réussite. Félicitations à tous les bénévoles et merci aux participants.

Les Sentiers d'Ixworth sont tous damés et tracés pour le ski de fond sauf la piste #3. La météo nous joue parfois des tours et notre employé des travaux publics fait de son mieux pour satisfaire tout le monde. Mais il ne peut pas être à la patinoire et aux sentiers en même temps. Il est encore déplorable de voir que certains motoneigistes ne respectent pas nos sentiers de ski de fond. La signalisation est pourtant évidente.

La semaine de relâche arrive et je souhaite beaucoup de plaisir aux parents et grands-parents qui pourront en profiter avec les enfants. En espérant que la météo soit clémente.

Bon mois de mars à vous toutes et tous.

RUBRIQUES

- Actualité municipale;
- Saviez-vous que...;
- Chronique;
- Info en vrac;
- Communiqué Co-Éco
- Club du Renouveau-Âge d'Or
- Coup de cœur de Lisette;

CALENDRIER



14, 28 01, 15, 29 09

☾ 10 ○ 18
☾ 25 ● 01

Prochaine tombée du journal :
17 mars 2022

Pour publication, faire parvenir à :
municipalite@stonesime.com



HORAIRE Bureau municipal

Lundi au mercredi
8 h 30 à 16 h 30

Judi
8 h 30 à 18 h 00

Vendredi
8 h 30 à midi

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2022

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 5 avril 2022 à 19 h 00, à la l'Hôtel de Ville, à Saint-Onésime-d'Ixworth. Tenue avec public selon les directives gouvernementales.

Compte-rendu de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 :

Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'approuver les comptes payés en janvier pour un montant de 23 360.74 \$;

D'approuver les comptes à payer au cours du mois de février pour un montant de 43 053.91 \$;

De déclarer la semaine du 14 au 18 février 2022, comme étant « Les Journées de la persévérance scolaire » dans notre municipalité;

Que le conseil autorise l'utilisation de surplus non affecté pour payer la facture #174474 au montant de 2 690.42 \$, taxes incluses;

Que le Conseil adopte le règlement numéro 2022-22;

Que le Conseil adopte le règlement numéro 2022.23;

Que la Municipalité octroie le contrat pour l'élaboration des plans et devis pour le démantèlement de la citerne incendie à Bouchard service Conseil S.E.N.C. au montant de 2 931.87 \$ taxes incluses et que ce montant soit décaissé à même le surplus non affecté;

Que le Conseil adopte le rapport de la progression des actions prévues sur le plan du Schéma de couverture de risques en sécurité;

Que le Conseil autorise la directrice générale à donner le mandat à la FQM afin qu'il effectue l'auscultation, l'inspection pour un plan quinquennal d'intervention en infrastructures routières locales;

Que la Municipalité octroie le contrat pour l'élaboration des plans et devis pour la stabilisation des berges de la Rivière-Ouelle à Bouchard Service Conseil S.E.N.C. au montant de 3 150.32 \$ taxes incluses et que la somme de cette offre de service ainsi que des travaux réalisés soit décaissée à même le surplus non affecté de la Municipalité;

Que la Municipalité demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Jonathan Lizotte, responsable des travaux publics comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens;

Que le Conseil appuie les travaux d'entretien sur la branche du Fronteau du cours d'eau Bouchard, prévus par la MRC en 2022 et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

Que le conseil autorise la directrice générale à demander l'aide financière FRR dans le cadre du projet de vidéo corporative en développement régional et touristique;

Que le conseil autorise le paiement de 6 930.69 \$ taxes incluses pour le premier des 2 versements des honoraires pour les services rendus en architecture de paysage pour réaliser les services professionnels nécessaires à la réalisation du projet Skatepark et Pumptrack et le plan directeur;

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2022 (SUITE)

Compte-rendu de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022 :

Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'approuver les comptes payés de février 2022 pour un montant de 19 606.60 \$;

D'approuver les comptes à payer de mars 2022 pour un montant de 86 994.49 \$;

Que la Municipalité donne le soutien financier annuel au Club du Renouveau de l'Âge-d'Or et à l'Organisme Participation Famille;

Que la Municipalité renouvelle son abonnement à Action Chômage Kamouraska;

Que la Municipalité désigne monsieur le maire Benoît Pilotto et madame Nancy Chassé, comme représentant en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles lors de la vente pour taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 9 juin 2022;

De demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4.7 M \$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 et 2025-2026);

De proclamer le 17 mai 2022, *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle;

D'autoriser la revente de la motoneige au prix de l'évaluation lors de l'inspection par le concessionnaire et d'acheter un véhicule hors route Yamaha muni de chenilles Camso auprès de Tech Mini-Mécanique pour un montant de 15 760.73 \$ taxes nettes;

Que la Municipalité ratifie à toutes fins que de droits l'achat par Ville La Pocatière, pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière d'un VUS Durango Enforcer 2022, au coût de 55 538.39 \$ taxes nettes, le tout devant valoir comme une autorisation à cet effet.



Municipalité
**SAINT-ONÉSIME
D'IXWORTH**

12, rue de l'Église
Tél. : 418-856-3018
municipalite@stonesime.com

COMMUNIQUÉ CO-ECO

Les temps changent
... PAS QUE LE CLIMAT !

Comment recycler mes appareils électroniques

EN 4 ÉTAPES FACILES

1 REGROUPER TOUS LES APPAREILS QUE JE N'UTILISE PLUS

Téléviseurs, ordinateurs, souris, claviers, disques durs, routeurs/modems, imprimantes, systèmes de son, lecteurs MP3, casques d'écoute, chaînes stéréo, consoles de jeux vidéo, manettes, téléphones, tablettes, etc.

3 RÉINITIALISER MES APPAREILS

Pour effacer toutes mes données et ainsi protéger mes informations personnelles. C'est rapide et efficace!



2 LES SÉPARER DANS 3 BOÎTES

À RÉPARER pour pouvoir les utiliser à nouveau
À DONNER pour en faire profiter quelqu'un d'autre
À RECYCLER pour protéger nos ressources

4 TROUVER LE POINT DE DÉPÔT LE PLUS PROCHE DE CHEZ MOI

recyclemelectroniques.ca/qc

DES QUESTIONS ? 418 856-2628 poste 1 | www.co-eco.org/electroniques

COUP DE CŒUR DE LISETTE

Titre : **De plus loin que la nuit**

Auteur : Alexandra Connor

Édition : Québecor

Ruth Gordon, l'héroïne de ce livre laisse dans le coeur un souvenir vivifiant qui pousse à entreprendre, à conquérir, à vaincre.

Ruth, issue d'un milieu modeste, croit trouver le bonheur en épousant Derek. Un bébé s'annonce, une maison, un joli quartier. Derek meurt soudainement. Qu'advient-il de Ruth et de son bébé?

C'est l'histoire qu'Alexandra Connor raconte avec plus de passion, plus d'émotion que jamais.

Lisette L.

SAVIEZ-VOUS QUE...

L'entretien, le traçage et le damage des sentiers d'Ixworth sont sous la responsabilité de la Municipalité et effectués par Jonathan Lizotte. En effet, celle-ci à pris possession d'une motoneige et d'une traceuse, dameuse neuve l'année dernière.

Grâce à ces nouvelles acquisitions, les pistes 1,2,4,5, 6 et 7 sont maintenant praticables. Nous remercions tous les employés et bénévoles qui ont mis beaucoup de temps afin de rendre cette saison de ski de fond et raquettes inoubliable.

CHRONIQUE

Mars mois de la prévention de la fraude

En mars de chaque année, la prévention de la fraude est mise à l'honneur. Il est donc impératif pour moi de vous sensibiliser et vous donner des conseils de sécurité. Personne n'est à l'abri de la fraude, peu importe son âge, son niveau d'éducation ou son lieu de résidence. Cependant, la plupart des fraudes peuvent être évitées en étant informé et ainsi mieux pouvoir les identifier et se protéger efficacement.

La fraude se définit comme étant un acte criminel pour lequel une personne soutire à une autre personne des biens, des services ou de l'argent par supercherie, mensonge ou autres moyens.

Que ce soit par internet ou bien par téléphone, les informations recherchées pour le vol et la fraude d'identité sont les mêmes ;

- Nom complet
- Date de naissance
- Numéro d'assurance sociale
- Adresse intégrale
- Nom d'utilisateur et mot passe pour les services en ligne
- Données de cartes de crédit
- Numéro de comptes bancaires
- Numéro de passeport

Comment vous protéger :

- Ne jamais divulguer des renseignements personnels ou financiers par courriel, sur les médias sociaux ni par téléphone.
- Vérifier vos états financiers fréquemment.
- Vérifier votre dossier de crédit (Équifax ou Trans-Union Canada).
- Prenez des mots de passe sécuritaire en évitant des mots communs et en y insérant des caractères spéciaux.
- N'écrivez votre mot de passe nulle part et ne jamais divulguer et partager votre mot de passe à personne.

Une fraude répandue est l'hameçonnage qui consiste à créer des courriels, texto ou des pages Web qui sont des répliques de sites et d'entreprises réels et légitimes (Institutions financières, organisme gouvernemental).

Les institutions financières ne communiqueront JAMAIS avec vous par courriel pour obtenir vos renseignements personnels. Si vous pensez que c'est un message plausible, veuillez contacter l'institution ou la compagnie avec le numéro que vous possédez déjà (ex. : numéro au verso de votre carte bancaire).

Si toutefois malgré votre prudence vous êtes victime de fraude il est très important de le signaler à :

- Votre entourage : afin de les sensibiliser à la fraude et les protéger.
- Centre antifraude du Canada : pour contribuer à la sensibilisation du public.
- Les policiers : pour permettre d'établir un portrait juste de la criminalité et d'allouer les effectifs nécessaires à la lutte aux fraudes.
- Les institutions visées (comme votre caisse) : pour qu'elles prennent les mesures nécessaires.

Comment le signaler :

- Sûreté du Québec : 310-4141 ou *4141(cellulaire)
- Centre antifraude du Canada : 1-888-495-8501

Source :Mélissa Bossé – Technicienne en administration- Sûreté du Québec